

Fiche Secteur du Service européen de télépéage (SET) ARCOS – situation au 1^{er} octobre 2022

NB : le déclarant retournera le présent formulaire complété à l'ART (contact-set@autorite-transport.fr) sous format « .doc »

A.1 Informations sur le perceuteur de péage	
A.1.1	<p>Identification du perceuteur de péage</p> <p>Identité sociale : ARCOS Adresse : Centre d'Exploitation Autoroutier de l'Ackerland – 67117 ITTENHEIM Forme juridique : société par actions simplifiée Capital : 130 000 000 € Code d'enregistrement (numéro SIRET) : 753 277 995 00043</p>
A.1.2	<p>Contacts</p> <p><i>Les informations relatives à la collecte et à la conservation des données personnelles sont consultables en fin de formulaire.</i></p> <p><u>1) Contact général :</u> Adresse : Centre d'Exploitation Autoroutier de l'Ackerland – 67117 ITTENHEIM Service / Personne à contacter : ARCOS SAS Téléphone : 03 88 11 32 30 Adresse de courrier électronique : contact-arcos@vinci-autoroutes.com URL : https://corporate.vinci-autoroutes.com/fr/presentation/societes-vinci-autoroutes</p> <p><u>2) Contact pour le service européen de télépéage :</u> Adresse : Centre d'Exploitation Autoroutier de l'Ackerland – 67117 ITTENHEIM Service / Personne à contacter : ARCOS SAS Téléphone : 03 88 11 32 30 Adresse de courrier électronique : contact-arcos@vinci-autoroutes.com URL : https://corporate.vinci-autoroutes.com/fr/presentation/societes-vinci-autoroutes</p>
A.2 Données du contexte de péage	
A.2.1	Définition du secteur de service européen de télépéage
A.2.1.1	<p>Cadre juridique définissant la consistance du secteur à péage</p> <p>https://www.ecologie.gouv.fr/societes-concessionnaires-dautoroutes-sca</p>

A.2.1.2	Carte du réseau	https://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/metiers-vinci-autoroutes.htm						
A.2.1.3	Description géographique du secteur	Liste des autoroutes soumises à péage du secteur : A355 – contournement ouest de Strasbourg						
A.2.2	Nature du péage et principe de son recouvrement	Liste des échangeurs et barrières de péage :						
		Autoroute	PK	N° gare	Libellé gare	Type de système péage	Type de péage	Commentaire
		A355	13	214	ITTENHEIM GARE	O	E	modulation classe euro
		A355	13	211	ITTENHEIM BARRIERE	O	PV	modulation classe euro
A.2.5	Classification des véhicules							
A.2.5.1	Paramètres de classification	<p>Les paramètres de classification des véhicules utilisés pour déterminer le péage sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicules ou combinaison de véhicules ; - nombre d'essieux ; - hauteur au droit de l'essieu avant ; - hauteur totale ; - poids total autorisé en charge (PTAC). - Pour les poids lourds uniquement (classes 3 et 4 définies en A.2.5.2) : modulation tarifaire en fonction de la classe d'émission EURO au sens de l'annexe 0 de la directive 1999/62/CE modifiée. 						
A.2.5.2	Classes de véhicules	<p>Les classes tarifaires sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - classe 1 : véhicules ou ensembles de véhicules dont la hauteur au droit de l'essieu avant est inférieure à 1.30 m et la hauteur totale est inférieure ou égale à 2 m ; - classe 2 : véhicules ou ensembles de véhicules de hauteur totale comprise strictement entre 2 mètres et 3 mètres et de poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 tonnes ; - classe 3 : véhicules à deux essieux, dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 mètres ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes ; - classe 4 : véhicules ou ensembles de véhicules à plus de deux essieux, dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 mètres ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes ; - classe 5 : motos, side-cars, trikes. <p>Les convois exceptionnels font l'objet d'une réglementation spécifique.</p>						
A.2.5.3	Grilles tarifaires	https://www.vinci-autoroutes.com/fr/conseils/autoroute-mode-demploi/tarifs-peage-vinci-autoroutes/						

A.3		Liste des prestataires du service européen de télépéage sous contrat avec le perceuteur de péage					
A.3.1	Prestataires du SET	Liste exhaustive des prestataires du service européen de télépéage (y compris enregistré dans un autre État membre) sous contrat avec le perceuteur de péage :					
		Prestataire du SET	Pays d'enregistrement	URL	Date de la première contractualisation	Date d'expiration du contrat en vigueur	Commentaire (résiliation, autre événement)
		Axxès	France	https://axxes.fr/fr/	13/10/2021		
		Totalenergies Marketing service	France	https://mobility.totalenergies.com/cartes-telebadges	21/05/2021		
		Eurotoll	France	https://www.eurotoll.eu/fr/	25/06/2021		
		Telepass	Italie	https://www.telepass.com/en/consumer	23/06/2021		
		DKV	Allemagne	https://www.dkv-mobility.com/fr/	01/12/2021		
A.4		Historique et mises à jour					
A.4.0	Date de mise en service	-					
A.4.1	Date de la première déclaration au registre	4 janvier 2022					
A.4.2	Date de la dernière mise à jour	1 ^{er} octobre 2022					

Information des personnes concernées par la collecte de leurs données personnelles

Identité et coordonnées du responsable du traitement : Philippe Richert, philippe.richert@autorite-transport.fr

Coordonnées du délégué à la protection des données : dpo@autorite-transport.fr.

Finalités du traitement : Conformément à l'article 6 1. e) du Règlement (UE) 2016/679 dit "RGPD", le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

La nature de cette mission consiste en la tenue et la mise à jour du registre électronique du service européen de télépéage (article D. 119-29-6 du code de la voirie routière).

Catégorie des données traitées : identité et coordonnées des personnes.

Personnes concernées : les déclarants (rubrique A.1.2 de la déclaration) au registre électronique du service européen de télépéage.

Destinataires des données : la direction de la régulation sectorielle des transports 2 et le service informatique (gestionnaire de la base de données).

Durée de conservation : l'ART conserve l'identité de la personne et ses coordonnées pendant une durée d'un an

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable du traitement.

